



Projet d'établissement de l'Ecole primaire Adolphe Max

1 PREAMBULES

Ce document a été élaboré par les enseignants de l'école et approuvé par le conseil de participation.

Ce projet représente le contrat liant les familles et l'école. En inscrivant leur(s) enfant(s) dans l'établissement, les parents en acceptent les choix pédagogiques et actions concrètes tels que définis dans son projet d'établissement.

Le règlement d'ordre intérieur en vigueur est celui qui régit les écoles d'enseignement fondamental de la Ville de Bruxelles

2 FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT

Ouverture des portes entre 7 h 00 et 8 h 15. Les cours débutent à 8 h 25.

Chaque jour l'ouverture de l'école est à 7 h 00.

Fermeture de l'école à 18 h 00 au plus tard.

A) Horaire de l' Accueil Temps Libre

Le matin de 7 h 00 à 8 h 20

Le midi de 12 h 00 à 13 h 15

Le soir de 15 h 20 (et le vendredi de 14 h 55) à **18 h 00** au plus tard

Le mercredi après-midi de 12h à 18h au plus tard

Le projet de l'accueil de l'école est joint à ce document .Celui-ci est retravaillé tous les 5 ans pour une période de 5 ans.

Cependant, chaque année le projet annuel vous sera remis après approbation.

Le R.O.I de ce projet est celui qui régit les écoles d'enseignement fondamental de la Ville de Bruxelles.

B) Horaire des cours

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h25-12h00	8h25-12h00	8h25-12h00	8h25-12h00	8h25-12h00
13h15-15h20	13h15-15h20		13h15-15h20	13h15-14h55

C) Obligations scolaires.

Tout enfant âgé de 5 ans est tenu de se rendre à l'école quotidiennement.

Toute absence d'un jour doit être justifiée par un mot écrit des parents.

Toute absence excédant 2 jours doit être accompagnée dès le troisième jour d'un certificat médical.

D) Utilisation de l'image.

Lors de certaines activités, les élèves pourraient être filmés ou photographiés.

Les parents qui s'opposent à l'éventuelle utilisation ou diffusion de ces supports sont priés de le signaler par écrit à la direction.

Vous pouvez vous référer au Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I.)

3 OBJECTIFS PRIORITAIRES

- Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves
- Amener tous les enfants à s'approprier des savoirs et à acquérir les compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.
- Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte sur les autres cultures.
- Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

4 PEDAGOGIE DE L'ETABLISSEMENT

4.1. Nos méthodes au quotidien

4.1.1 Compétences disciplinaires et transversales

Nous développons les différentes disciplines : Français, Mathématique, Eveil historique et géographique, Eveil scientifique et technologique, Eveil artistique, Education physique, le Néerlandais.

Les méthodes :

La pédagogie active où l'enfant est amené à construire ses savoirs et ses savoir-faire afin qu'il soit l'acteur de ses apprentissages et en assurer la continuité.

La pédagogie différenciée est développée par diverses méthodes adaptées.

L'organisation, les démarches, les outils, l'évaluation, moyens d'apprentissage, les besoins des élèves, les groupements des élèves

L'évaluation sommative : bilan des acquis des élèves

4.1.2. Découverte, production, création

Selon les projets, l'enfant est amené à aborder différentes formes de productions et de créations comme :

- le théâtre
- la poésie
- l'art
- l'écriture (textes, panneaux, affiches, correspondance, règlement de classes, ...)
- les travaux de présentation (exposés)

4.1.3. Articulation pratique / théorie

Par l'observation, la recherche, la manipulation, l'expérimentation, le jeu, l'enfant est amené à effectuer des apprentissages et acquérir des compétences (Socles de compétences) au départ de situations mobilisatrices, de situations problèmes ou lors de thèmes, de projets.

4.1.4. Equilibre travail individuel et collectif

Les apprentissages peuvent s'effectuer de manière individuelle, collective, par groupe de niveau, en ateliers.

Les enfants consolident leurs acquis par des activités d'entraînement à domicile.

Les enfants peuvent être amenés à travailler en tutorat.

Dans nos classes de 5^e et de 6^e primaires, un co-titulariat est organisé entre les instituteurs de français, de mathématiques, afin de préparer le passage vers le secondaire.

Dans un souci de vie en commun et de rencontre au sein de l'école. Les classes parallèles en début de 3^e et de 5^e seront recomposées systématiquement.

4.1.5. Les évaluations

- Tests effectués par le PMS (à la demande des parents ou des enseignants avec l' accord des parents).
- Mise en place de dossiers d' accompagnement des élèves.
- Des évaluations sommatives sous forme de contrôles ont lieu de façon régulière dont les notes se trouvent dans le bulletin.
- Evaluations communales P2.
- Evaluations externes en P3/P5 (non certificatives).
- Evaluations certificatives visant à l'obtention du CEB (P6).

4.1.6. Eveil aux professions

- Sensibilisation aux professions lors de visites ou d'interventions de personnes extérieures (exemple : chocolatier, apiculteur, acteur, boulanger, policier, ...).
- Visite de l'Athénée Adolphe Max.
- Animation PMS sur les orientations scolaires.

4.1.7. Accès aux médias

Nous donnons aux enfants l'occasion d'accéder aux médias par l'intermédiaire de :

- Bibliothèque de classes;
- Bibliothèque de quartier;
- Utilisation de journaux (ex : presse quotidienne) et revues
- Abonnement possible à une revue ;
- Ordinateurs et internet dans toutes les classes.

4.1.8. Activités culturelles et sportives

- Afin de permettre aux enfants un développement corporel harmonieux, ceux-ci pratiqueront diverses activités physiques régulières (ex : éducation physique, sports, jeux, expression corporelle, natation, journées sportives en extérieur,...);
- L' école est ouverte à des activités dans les domaines culturels, artistiques avec l'appui éventuel d'intervenants extérieurs : sorties au musée, au cinéma, au théâtre; visites d'entreprises; journées de dépaysement;
- En sixième primaire, les enfants bénéficient d'un séjour en classe de neige.

Ces activités par leurs aspects socialisants et culturels sont indispensables et obligatoires.

Cependant, ces activités s'organisent en fonction des disponibilités des instituteurs.

L'aspect financier ne peut être un obstacle à la participation d'un élève aux activités de classe.

Les enseignants et la direction sont à votre écoute en cas de problème.

4.1.9. Citoyenneté.

Préparer l'enfant à devenir un citoyen responsable autonome en le sensibilisant au respect de :

- soi et des autres (ex : éducation à la santé, hygiène de vie, tolérance...)
- des consignes et des règlements (ex : règlement de l'école et de la classe)
- l'environnement (ex : recyclage, tri des déchets, éveil à la nature et aux animaux).
- des lieux (propreté) et du matériel (des enfants et scolaire).
- ponctuellement débats sur l'actualité (sensibilisation aux problèmes mondiaux)
- en fonction des événements, débats concernant le vécu des enfants

- Amnesty international, Handicap international, ...
- animation PMS

4.1.10. Ouverture sur le quartier

- Visite du quartier (commerces, patrimoine, parc)

4.1.11. Communication

- Le journal de classe sert de lien entre les parents, l'école et les enfants. Celui-ci doit être signé tous les jours.
- La farde d'avis où figurent les événements scolaires (réunion, fêtes, sorties,...).
- Depuis , l' année scolaire 2020-2021 chaque enfant a une adresse mail et un compte Smartscholl accessible aux parents
- Des avis sont affichés pour les informations relatives à la vie de l'école.
- Organisation de réunions de parents :
 - Réunions individuelles
 - Réunions collectives
- Fêtes d'écoles :
 - Exposition pour l'école
 - Fancy-Fair
 - Fête des mères

Tous les exemples cités précédemment le sont à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés en fonction des situations ou des projets de l'année. Les élèves auront l'occasion d'explorer ces activités et apports au cours de leur cursus scolaire.

4.2 Exemple d'actions concrètes :

4.2.1 Sujet : Les sciences

4.2.2. Buts

- Acquérir des connaissances et développer la démarche scientifique.
- Développer la curiosité et prendre conscience de son environnement.
- Développer une attitude critique.

4.2.3 Construction

- Exposition (expériences scientifiques)
- Diverses visites de découvertes

4.2.4 Implication des élèves

- Réalisation d'expériences
- Travaux de recherche

4.3 Année complémentaire

Dans le cas éventuel de la nécessité d'accomplir une année complémentaire, la spécificité du cas de l'enfant sera analysée par l'ensemble de l'équipe éducative et des solutions adéquates et spécifiques seront mises en place (différenciation, possibilité de suivre certaines matières dans une autre année,...)

4.4 Intégration des enfants provenant de l'enseignement spécialisé

Elle sera favorisée par un encadrement accru du reste des élèves afin d'accepter la notion de différence, la différenciation sera pratiquée pour pallier les manquements spécifiques éventuels. En fonction des possibilités, une adaptation des horaires au rythme de travail de l'enfant pourrait être envisagée,...

4.5 Adaptation à la langue d'apprentissage.

Le cas de chaque élève réunissant les conditions relatives à l'adaptation à la langue d'apprentissage sera analysé. Des solutions adéquates seront proposées en fonction des circonstances et opportunités.

4.6 Formation des enseignants

Pour l'année 2021/2022, les enseignants de l'école suivront des formations :

- Gestion de la diversité à l'école et de l'hétérogénéité des classes
- Ludopédagogie

4.6.1. Les formations sur base volontaire

Les enseignants s'inscrivent librement aux modules de formation continuée proposés par le CECP ou autres formations reconnues par la FWB, à raison de 5 journées maximum.

4.6.2. Les formations obligatoires

Le Pouvoir Organisateur se charge d'organiser 1 journée de formation au niveau MESO en déléguant l'organisation de celle-ci à l'U.V.C.B.

La direction de l'école se charge d'organiser 1 journée de formation au niveau MICRO.

La troisième journée est prévue pour la correction des évaluations externes non certificatives .

Cette correction est gérée par le chef d'établissement et se déroule au sein de l'école.

5 ENCADREMENT DIFFÉRENCIÉ

Pour l'année scolaire 2021/2022, l'école bénéficie de moyens humains et financiers octroyés par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre du « Projet Général d'Encadrement Différencié ». L'école se situe à la limite de trois communes : Bruxelles -Ville, Schaerbeek, et Saint-Josse-Ten -Noode. L'école est fréquentée essentiellement par des enfants du quartier. De plus, elle accueille des enfants de 25 nationalités différentes.

Différentes actions seront mises en œuvre afin d'amener les enfants à s'approprier des savoirs, d'acquérir les compétences nécessaires qui les rendront aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique sociale et culturelle.

Après analyse l'équipe pédagogique a constaté qu'il était nécessaire de mettre en place des activités favorisant :

- la maîtrise de la langue française
- l'appropriation des outils mathématiques
- l'accès aux médias
- l'éveil aux sciences et à la culture
- le développement harmonieux de l'enfant

L'équipe œuvrera donc selon 6 axes de travail prioritaires :

Axe 1 : Intitulé : Maîtrise de la langue française

Axe 2 : Intitulé : Appropriation des outils mathématiques

Axe 3 : Intitulé : Accès aux médias

Axe 4 : Intitulé : Eveil aux sciences et à la culture

Axe 5 : Développement harmonieux de l'enfant

Axe 6 : Charnière (école maternelle, école primaire)

- Amélioration des structures d'accueil

6 PARTENARIAT PÉDAGOGIQUE

Dans le cadre du partenariat pédagogique avec l'ensemble des écoles secondaires de la Ville de Bruxelles, notre établissement développe des actions diverses comme des activités en commun (compétitions sportives, cross, ...), l'échange de documents pédagogiques accessibles aux enseignants via le site de l'enseignement de la Ville, des périodes de concertation entre les équipes éducatives qui permettront les échanges de bonnes pratiques pédagogiques mais aussi de définir les compétences attendues dans les diverses disciplines enseignées, des formations d'enseignants en commun, des visites d'élèves de notre école dans les établissements d'enseignement secondaire à l'occasion d'activités culturelles, sportives ou ludiques, la présence ponctuelle d'enseignants d'un niveau dans l'autre lors de séquences d'apprentissage ou de remédiations.

Bien d'autres actions pourront être menées en vue de renforcer ce partenariat pédagogique. Ces actions seront alors le fait d'une prise d'initiative ponctuelle par l'une ou l'autre équipe pédagogique concernée.

Ce partenariat est destiné à tisser des liens durables entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire de la Ville de Bruxelles. Il facilite la transition pédagogique pour les élèves et veille à augmenter les chances de réussite des élèves du 1^{er} degré des écoles secondaires.

7 GENERALITES

Ce projet d'établissement est élaboré en fonction de :

- ***Décret définissant les Missions prioritaires de l'Enseignement fondamental***
- ***Décret "Ecole de la réussite"***
 - Mise en place d'une organisation en cycles.
- ***La circulaire du 10/08/1998***
 - Assurer la continuité des apprentissages de la première à la sixième primaire
 - Respecter les rythmes individuels par la différenciation des apprentissages.
 - Rendre collective la prise en charge du cycle par un fonctionnement en équipe et par la concertation
 - Distinguer évaluation sommative et formative.
- ***Projet éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur***
- ***Décret 11/07/2002***
 - Organisation des formations en cours de carrière

Construit par :

Les Enseignants et la Direction

Approuvé par :

**Le Conseil de Participation et
Le Collège des Bourgmestre et Echevins**